

- Fonds de rebond « Développement des compétences et des qualifications »

Pour conforter les emplois, anticiper et accélérer la reprise économique des entreprises. Renforcer le soutien au développement des compétences et des qualifications des salariés par un accompagnement des plans de formation des entreprises (aides individuelles) et par l'amplification des démarches collectives de formation portés par les opérateurs de compétences (OPCO) auprès des différentes filières économiques (aides collectives).

- Pour les aides individuelles (formation + ingénierie, intégration, GPEC pour les entreprises de - de 250 salariés)



Entreprises de process et/ou de transformation relevant de l'industrie et des services connexes à l'industrie : PME, ETI et filiales de groupes installées en Région. Sur le volet formation : assiette de 40 à 60% des coûts pédagogiques selon taille de l'entreprise.

- Pour les accompagnements collectifs

Convention passée avec tous les Opérateurs de compétences (OPCO) permettant d'élargir les secteurs d'activité d'intervention selon les axes stratégiques définis collectivement.

Contacts : OPCO, Région. A signaler : intervention de l'Etat suite crise sanitaire sur un fonds formation appelé FNE Formation « COVID »